
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/05/2018**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la Société Générale Marocaine de Banques, a déclaré le 7 juin 2018, avoir acquis sur le marché de blocs, le 1^{er} juin 2018, 583 681 actions Eqdom, au cours unitaire de 1 174 dirhams franchissant directement à la hausse les seuils de participation de 20%, 33,33% et 50% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la Société Générale Marocaine de Banques détient :

- * directement 897 241 actions Eqdom, soit 53,72% du capital de ladite société,
- * et indirectement 24 890 actions Eqdom, à travers la société Investima, soit 1,49% du capital de ladite société.

La participation totale (directe et indirecte) de la Société Générale Marocaine de Banques dans le capital d'Eqdom est de 55,21%.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement des seuils précités, la Société Général Marocaine de Banques envisage d'arrêter ses achats sur la valeur Eqdom.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma